

Mise à jour: 09 décembre 2016 / V.A.

CHEMINEMENT AUX ÉTUDES DOCTORALES

Les crédits du doctorat sont répartis de la façon suivante : 90 crédits obligatoires, dont 75 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse.

Les 15 crédits restants sont répartis entre :

Le séminaire général (6 crédits sur deux trimestres)

Le séminaire de doctorat (3 crédits sur deux trimestres)

3 crédits à option au département : séminaires cycles supérieurs, travaux dirigés

3 crédits à choisir (au département ou à l'extérieur)

AN 1

La première année, qui doit être suivie à temps plein, est consacrée aux séminaires généraux de doctorat et à l'examen général de synthèse dont la réussite est obligatoire pour poursuivre la scolarité.

3 CRÉDITS OBLIGATOIRES : SOL 7011A & B Séminaire général (automne, hiver)

3 CRÉDITS AU CHOIX : SOL 7040 (Travaux dirigés) ou parmi les séminaires offerts aux cycles supérieurs du département.

NB : À la fin du premier trimestre vous devez déposer le formulaire *Plan d'études global*.

L'examen général de synthèse s'organise de la façon suivante :

En mars, vous déposez deux questions et désignez votre jury d'examen.

Le 31 août, vous déposez vos réponses aux questions de synthèse.

Il sera également temps pour certains d'entre vous de commencer à engager la réflexion sur la demande de certificat d'éthique

(<http://www.recherche.umontreal.ca/ethique-de-la-recherche/les-comites/les-comites-sectoriels-dethique-de-la-recherche/ceras/>).

AN 2

La deuxième année est consacrée au séminaire de thèse qui mène à la soutenance du projet de thèse.

SOL 7021 SÉMINAIRE DE THÈSE 1 - 1.5 CRÉDITS (automne)

SOL 7022 SÉMINAIRE DE THÈSE 2 - 1.5 CRÉDITS (hiver)

3 CRÉDITS à choisir parmi l'offre de séminaires au département ou hors du département.

L'examen du projet de thèse a lieu fin août-début septembre.

Au terme de la scolarité en deux ans, vous êtes inscrits en rédaction de thèse.
Le dépôt a lieu en trois ou quatre ans.

Le formulaire d'avis de dépôt doit être soumis deux mois avant le dépôt.

BOURSES D'ÉTUDES

Une rencontre est organisée chaque automne, peu de temps après la rentrée pour vous aider dans vos démarches (CRSH et FRQ-SC).

Liste des bourses du département et de la FAS :

- BOURSE D'ADMISSION LORS DE L'ENTRÉE DANS LE PROGRAMME
- BOURSE DE RÉDACTION : APRÈS L'EXAMEN SYNTHÈSE
- BOURSE DE PROJET
- BOURSE DE FIN DE RÉDACTION LA SESSION AVANT LE DÉPÔT
- BOURSE CRSH, FQRSC, ET AUTRES À SURVEILLER

Pour consulter les règlements pédagogiques :

http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Soutien_financier/NRP_ens30_2_FESP.pdf

- DEMANDE DE SUSPENSION DES ÉTUDES AUX MAXIMUM 3 TRIMESTRES
- DEMANDE DE PROLONGATION DES ÉTUDES AUX MAXIMUM 3 TRIMESTRES
- DEMANDE DE PROLONGATION EXCEPTIONNELLE
- SCOLARITÉ 2 ANS, RÉDACTION 1 À 3 ANS, APRÈS INSCRIPTION POUR LE TRIMESTRE DE DÉPÔT.
- L'ÉCHEC DANS UN EXAMEN AVEC JURY SIGNIFIE LA FIN DES ÉTUDES DE DOCTORAT